

COMMUNE DE BERNEX

PV N°3

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 23 septembre 2025

Séance ordinaire, tenue à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mmes et MM. Lauren Baddeley, Ariane Chassot, Maxime Cabot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Peter Flükiger, Sophie Gentil, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Rima Laube, Sandra Marconi, Antoine Mayerat, Christian Perrier, Fabienne Regad, Bernard Riedweg, Matthieu Riedweg Lionel Rossini, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Marie-Laure Wäfler, Guillaume Zufferey

Excusés : MM. Philippe Doerks, Cyril Huguenin, Conseiller administratif

Assistent à la séance : Mme Guylaine Antille, Maire
M. Karl-Anton Baumann, Conseiller administratif
M. François Stocco, Secrétaire général
Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe
Mme Isabelle Sermondade, Assistante du Conseil municipal
Mme Léa Boisadam, procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acception de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 (ancienne législature)
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 août 2025
5. Communications du bureau du Conseil municipal
6. Communications du Conseil administratif
7. Proposition individuelle
8. Propositions du Conseil administratif :
 - a) Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques
 - Rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025
 - Projet de délibération
 - b) Délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance de préavis en matière de naturalisations
 - Rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025
 - Projet de résolution
9. Désignation d'un-e membre au Conseil de Fondation de la commune de Bernex pour le logement, en remplacement de Monsieur Karl-Anton Baumann, élu au Conseil administratif
 - a) Projet de résolution
10. Propositions du Conseil municipal
 - a) Motion de Madame Natacha Jacquemoud, groupe ACB, relative aux 25 ans du Refuge de Darwyn à Bernex
11. Informations
12. Questions

Commune de Bernex

Le Président, M. François Jesus, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de la Maire, Mme Guylaine Antille, et du Conseiller administratif, M. Karl-Anton Baumann, ainsi que du secrétaire général, M. François Stocco, et de la vice-secrétaire générale, Mme Emmanuelle Vidal. **Le Président** salue également la présence de Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal, ainsi que de la procès-verbaliste.

Le Président salue ensuite le public venu nombreux ce soir et lui rappelle, si besoin, de s'abstenir de faire des commentaires.

Enfin, **le Président** excuse M. Huguenin, Conseiller administratif, et M. Doerks, Conseiller municipal.

En préambule, **le Président** prononce le discours suivant :

Il est d'usage que le Président du CM se fende d'un discours lors du premier Conseil municipal ordinaire de la législature.

Donc ce soir !

Merci encore de m'avoir élu à cette noble tâche et en plus à la majorité des voix ! J'espère ne pas vous décevoir et sachez que ma boîte e-mail vous sera toujours ouverte.

Tout d'abord je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux nouveaux Conseillers municipaux. Ce petit discours leur est en partie dédié.

C'est la première législature que notre Conseil municipal compte le plus de partis représentés ! Et c'est une bonne chose pour notre démocratie.

Si j'ai un souhait à formuler pour cette année de législature, ce serait d'entendre des débats de qualité, courtois et dans la mesure du possible concis.

Il nous incombe d'œuvrer tous ensemble pour le bien de la commune et par de là pour le bien des Bernésiennes et Bernésiens qui ont voté pour nous et qui nous font confiance et dont leur principal soucis est de continuer à bien vivre dans notre belle commune.

Là laissez-moi reprendre une phrase de l'excellent discours de Madame le Maire du 2 juin passé : Nous ne sommes que des éléments aussi essentiels et éphémères d'une histoire que d'autres ont commencé à écrire et que d'autres poursuivront après nous ! Soyons Humbles...

Ça m'a fait penser à Jean de La Bruyère, écrivain et moralisateur français (1645-1696).

Après le moment exaltant de la prestation de serment, la vie des élus du peuple que nous sommes a commencé.

Au sein des commissions thématiques, nous commençons à poser des questions et nous hasarder à émettre des commentaires, des suggestions, des propositions et pour les plus vieux de partager l'historique de tel ou tel sujet, un peu comme un « Back to the future ».

Maintenant je dois avouer que parfois dans des commissions thématiques dont je terrai les noms, je me suis ennuyé sec ! Surtout les commissions où tout est déjà décidé d'avance, où les exposés interminables et monocordes présentés ne sont là que pour justifier les choix de l'administration ou du département avec l'accord du Conseiller administratif concerné.

Alors j'espère que dans cette législature il y ait une nette ouverture et amélioration, qu'il y ait plus de considération pour nos propositions et qu'on ne fasse pas des séances de remplissage par qu'on n'a rien à proposer et que la date est actée.

Ceci m'amène à parler des frustrations qu'on peut avoir en tant que personne et Conseiller municipal.

Ne pas voir les sujets ou les remarques faites être prises en compte et suivies d'actes précis, avoir parfois des réponses bateau qui ne trompent personne et qui nous obligent à remettre l'ouvrage sur le métier.

Pour ma part, j'ai compris depuis mes débuts au Conseil municipal que, pour être entendu sur un sujet qui aurait échappé au Conseil administratif ou demandé par des habitants ou tout simplement qui me tenait à cœur, que le règlement du Conseil municipal nous permet au titre 3 de déposer en plénière motions, résolutions, projets de délibération, questions écrites et orales, motions d'ordre, et propositions individuelles.

Concernant cette dernière, le bureau a décidé à l'unanimité lors de sa dernière séance que la proposition individuelle fera désormais partie de l'ordre du jour du Conseil municipal dès ce soir et sera inaugurée par Mme la Conseillère municipale, Mme Natacha Jacquemoud.

Je ne peux qu'encourager ces outils démocratiques, pour faire adopter ou du moins faire connaître un sujet d'intérêt général, que ce soit en votre nom propre ou celui de votre groupe, et ainsi valoriser votre fonction de conseiller municipal.

Ce soir, je tiens aussi à rappeler que le rôle du président est de mener les débats, faire respecter l'ordre et qu'en aucun cas il a comme certains pourraient le penser des superpouvoirs... Il est le président du bureau où les décisions se prennent collégialement à la majorité. En cas d'ex-aequo, le président tranche.

Mais il est vrai que le président a au moins deux superpouvoirs. Le premier est le choix du lieu et du thème de la sortie annuelle du Conseil municipal qui se veut un week-end convivial et d'évasion loin des tracas du quotidien.

*D'habitude mes prédécesseurs ont toujours fait régner un insoutenable suspense jusqu'en début d'année... Ce soir j'use de mon superpouvoir pour vous l'annoncer dès à présent.
Donc à vos agendas : la sortie du Conseil municipal aura lieu les 8, 9 et 10 mai 2026 à Gruyères sur le thème "Fondue Chocolat et Culture". Je remercie déjà par avance François Stocco, Emmanuelle Vidal et toute l'équipe qui travaillera à l'organisation de cette sortie.*

Le deuxième superpouvoir est celui de vous autoriser exceptionnellement la prise de photos lors du Conseil municipal ! Donc ce soir, si vous souhaitez immortaliser cette première séance du Conseil municipal pour la partager en famille, entre amis, vous en avez le feu vert pendant les quelques prochaines minutes.

Merci à toutes et tous pour votre attention.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.
--

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 (ancienne législature)

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 est adopté par 13 oui et 10 abstentions (23 votants).
--

3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025 est adopté par 21 oui et 2 abstentions (23 votants).

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 août 2025

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 août 2025 est adopté par 19 oui et 4 abstentions (23 votants).

5. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part des communications suivantes :

Les membres du Conseil municipal ont reçu dans leur boîte e-mail certaines communications dont le Président ne donnera pas lecture ce soir (invitation relative au CERN, formation donnée par le BPEV).

La résolution « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Bernex, grâce à une diminution du bruit routier » a été transmise à M. Pierre Maudet. Le Bureau a invité le **Président** à donner lecture du courrier de réponse de M. Maudet :

Madame la Présidente,

Je me réfère à votre courrier du 2 juin 2025 accompagné de la résolution mentionnée en objet adressé au Conseil d'Etat auquel j'ai accordé toute mon attention.

En matière d'assainissement du bruit routier, le cadre légal fédéral, défini par la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), impose au détenteur l'obligation d'assainir les routes dépassant les valeurs légales avant le 31 mars 2018. Bien que ce délai soit échu, l'obligation d'assainissement demeure pleinement valable.

Le Canton de Genève a adopté une stratégie visant à réduire les nuisances sonores liées au trafic routier en abaissant les vitesses dans les zones urbaines et sur certains axes. L'arrêté de circulation du 10 octobre 2022 avait suscité diverses oppositions mais, comme votre projet de résolution le rappelle, un compromis avait été trouvé sous mon impulsion le 8 décembre 2023. Il ne subsistait alors qu'un recours. L'arrêt rendu par le Tribunal administratif de première instance du 26 mars dernier a annulé l'arrêté de circulation qui aurait permis de mettre en œuvre la stratégie cantonale. Cet arrêt fait l'objet d'un recours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice qui empêche aujourd'hui, ce que je regrette, toute action de mise en œuvre de réduction de vitesse pour lutter contre le bruit routier.

En tant que propriétaire des routes communales, la Commune de Bernex a l'obligation légale d'assainir les routes communales qui ne respectent pas les valeurs limites d'émission conformément à la législation fédérale. Cette obligation est également valable pour le Canton.

Je vous informe que toutes les zones habitées traversées par une route cantonale sur le territoire de votre Commune bénéficient d'un revêtement phonoabsorbant posé, selon les tronçons, entre 2012 et 2023. Pour connaître l'état d'assainissement des routes, l'Office fédéral de l'environnement procède annuellement à une enquête auprès de l'autorité d'exécution cantonale, qui sollicite les communes sur leur avancement et leur planification en matière d'assainissement du bruit. Selon

Commune de Bernex

les données à fin 2024, les études d'assainissement de la commune de Bernex ne sont pas finalisées et seule une partie de la route de Pré-Marais bénéficie à ce jour d'un revêtement phonoabsorbant. Les investissements nécessaires à l'assainissement des routes communales de Bernex planifiés entre 2025 et 2028 et principalement composés de travaux de pose de revêtement phonoabsorbant constituent une mesure efficace pour diminuer le bruit routier sur les tronçons de routes du territoire de la commune de Bernex.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Maudet

6. Communications du Conseil administratif

Mme la Maire, Guylaine Antille, fait part de la communication suivante :

Déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza

Le Conseil administratif a été interpellé à la mi-juin 2025 pour savoir s'il comptait soutenir cette déclaration qui fait part de la très vive préoccupation par rapport aux événements qui se sont déroulés le 7 octobre 2023 et la situation dans la bande de Gaza.

Le Conseil administratif a répondu positivement et la commune de Bernex figure donc, à l'image de 81 autres communes et 9 des 10 plus grandes villes de Suisse, comme signataire de cette missive envoyée au Conseil fédéral.

7. Proposition individuelle

Le Président indique qu'une proposition individuelle est soumise par **Mme Jacquemoud**.

Mme Jacquemoud remercie le **Président** d'avoir intégré les propositions individuelles dans l'ordre du jour du Conseil municipal. Elle donne lecture de sa proposition individuelle, intitulée « Nouvelle législature : Il est temps de remettre l'église au milieu du village ».

Nouvelle législature : Il est temps de remettre l'église au milieu du village

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Afin de bien commencer cette nouvelle législature, permettez-moi de revenir sur un fait qui, à mes yeux, en dit long sur la manière dont les choses fonctionnent ou plutôt dysfonctionnent à Bernex.

Je parle ici de la séance extraordinaire convoquée en plein mois d'août, pour la prestation de serment de M. Pierre Jordi. Une convocation décidée unilatéralement par le Conseil administratif, en pleine période de vacances, sans consultation du Bureau du Conseil municipal. C'est tout simplement inacceptable.

Encore une fois, le Conseil administratif agit seul, s'arrogeant des prérogatives qui ne sont pas les siennes. En effet, une prestation de serment est du ressort unique du Président du Conseil municipal comme le précise l'art. 28 al. 2 du règlement.

Ce n'est pas une simple erreur de procédure. C'est un problème de fond : une atteinte claire à la séparation des pouvoirs.

Commune de Bernex

Et ce n'est pas faute d'alternative : cette prestation de serment aurait parfaitement pu se faire lors d'une plénière en juin car la période des relâches du Conseil municipal court du 1^{er} juillet au 31 août. C'est ce qu'ont fait d'autres communes, comme Carouge par exemple.

Résultat ? Entre le 27 mai et le 23 septembre, quasiment quatre mois sans séance. Quatre mois soit un tiers de l'année d'inactivité institutionnelle, sans la moindre justification. Ne venez pas me dire que la séance d'installation du 2 juin compte comme une séance du Conseil municipal car ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas sérieux.

Le calendrier devrait prévoir un minimum de 9 séances plénières ordinaires par année. Nous sommes loin du compte avec seulement 7 plénières planifiées pour 2025, pour autant que celle de décembre ne soit pas annulée.

Je le dis clairement : ce genre de pratiques ne passera plus inaperçu.

D'autre part, les séances plénières et les commissions ont été fixées sans aucune consultation du Bureau du Conseil municipal, en violation des art. 26 al. 1 et art. 80 al. 1 de notre règlement.

Madame, Messieurs les Conseillers administratifs, n'oubliez pas que vous êtes nos invités à ces séances.

Ce qui est censé relever d'une entente entre le législatif et l'exécutif a été balayé. On ne peut plus parler d'un simple oubli. Nous sommes face à un dysfonctionnement institutionnel.

Mon engagement pour cette législature est simple : veiller au strict respect de la séparation des pouvoirs.

Et chaque fois qu'elle sera bafouée, je prendrai la parole. Sans exception.

Je le rappelle, et je le ferai autant de fois que nécessaire :

Vous êtes l'exécutif.

Nous sommes le législatif.

Ce n'est pas une opinion. C'est la base même de notre démocratie.

Il faut appeler les choses par leur nom.

C'est pourquoi je dépose la proposition individuelle suivante :

- *Que le Conseil administratif rende des comptes en présentant, lors de notre prochaine plénière, un rapport circonstancié écrit expliquant les raisons de cette convocation en plein mois d'août et de l'absence totale de consultation du Bureau du Conseil municipal.*
- *Que le Conseil administratif s'engage publiquement, devant ce Conseil, à respecter désormais nos prérogatives et à mettre fin à ces pratiques qui piétinent la séparation des pouvoirs.*

Car il ne s'agit pas seulement de procédure. Il s'agit de respect.

Le Président signale que, s'agissant d'une proposition individuelle, il n'ouvrira pas la discussion. Il soumet au vote l'envoi au Conseil administratif des deux demandes formulées dans la proposition individuelle.

L'envoi des deux demandes au Conseil administratif est refusé par 12 voix contre, 7 voix pour et 4 abstentions (23 votants).

8. Propositions du Conseil administratif :

a) Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques

- Rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025

Mme Marconi, présidente de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 3 septembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de délibération relatif à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques.

Il est rappelé que cette proposition de délégation est soumise au Conseil municipal à chaque début de législature.

Un commissaire estime qu'il est normal qu'un Conseiller administratif puisse signer des actes chez un notaire. Ces actes authentiques doivent résulter de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquant pas l'ouverture d'un crédit spécifique.

Ce projet ne suscitant aucune question de la part des commissaires, la commission passe au vote et vous recommande par

10 pour (10 membres présents)

D'accepter la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques.

Le Président ouvre la discussion.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, **le Président** procède au vote après lecture du projet de délibération.

Délibération :

- Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des Communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,
- Vu le rapport de la commission Finances et administration - FA du 5 septembre 2025,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. De charger le Conseil administratif d'informer la commission Finances et Administration (FA) et le Conseil municipal de la conclusion des actes authentiques découlant de la présente délégation de compétences
3. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030.

b) Délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance de préavis en matière de naturalisations

- Rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025

Mme Marconi, présidente de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 5 septembre 2025.

Réunie en séance ordinaire le 3 septembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de résolution relatif à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation.

Un commissaire rappelle qu'auparavant, il y a quelques législatures, la commission Finances et administration recevait les candidats à la naturalisation et que cela n'était pas une mission agréable, avec la sensation de « mettre sur le gril » les candidats.

Il a donc été décidé, conformément à la loi sur l'administration des communes qui permet ce transfert de compétence, de déléguer cette charge au Conseil administratif.

Des commissaires demandent néanmoins à avoir un rapport concernant les naturalisations, nombre, nationalités, etc. ce qui est prévu dans la résolution.

Commune de Bernex

Ce projet ne suscitant aucune autre question de la part des commissaires, la commission passe au vote et vous recommande par

9 pour, 1 abstention (10 membres présents)

D'accepter la délégation de compétences au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation.

M. Rossini annonce que le groupe UDC refusera la délégation de compétence, non pas parce qu'il pense que le Conseil administratif n'a pas bien exercé cette prérogative jusqu'à présent, mais parce que ce sont désormais six groupes politiques qui siègent dans cet hémicycle et que seule la moitié de ces six groupes sont représentés au Conseil administratif. Par conséquent, le groupe UDC considère que, pour des décisions plus inclusives, les commissaires devraient avoir la possibilité de participer à la prise de ces décisions.

D'après **M. Jordi**, l'essentiel de l'examen des dossiers de naturalisation est réalisé par l'Etat et la Confédération. La commune donne un préavis en toute fin de procédure. Il ne vaut pas la peine de mêler tout le monde au petit examen qui est réalisé par la commune. **M. Jordi** suppose que le Conseil administratif reçoit des dossiers déjà très bien ficelés et n'a pas grand-chose à y ajouter. Le fait que le Conseil administratif se charge de donner le préavis convient à **M. Jordi**.

Mme Jacquemoud souhaite savoir à quelle commission le groupe UDC propose de renvoyer les naturalisations.

M. Rossini indique que le groupe UDC aurait proposé d'offrir à la commission Finances et administration la possibilité de participer aux préavis. Il relève cependant que le Conseil municipal est appelé ce soir à voter sur la délégation au Conseil administratif. Le groupe UDC souhaite simplement une réflexion sur la possibilité, puisque le Conseil municipal compte désormais six groupes, de les faire participer davantage à la prise de ces décisions. **M. Rossini** ajoute que, lors de sa première législature, la commission Finances et administration donnait un préavis. La procédure a ensuite changé. Dans certaines communes, les conseils municipaux délèguent la compétence aux conseils administratifs, et dans d'autres non.

Mme Graf croit savoir que **M. Rossini** et elle-même ont commencé la politique en même temps. Elle a le souvenir que le Conseil administratif avait une fois présenté en commission des dossiers, à titre d'exemples, afin de montrer concrètement aux commissaires ce qu'il en était. Cependant, la commission n'a jamais eu à se prononcer formellement sur des demandes de naturalisation, qui ont toujours été une prérogative du Conseil administratif. **Mme Graf** regrette que la proposition du groupe UDC soit faite sur le siège, alors que l'UDC est représentée en commission Finances et administration. La demande est légitime et elle aurait pu être discutée lors du débat sur la délégation de compétence en commission Finances et administration. Personnellement, **Mme Graf** est favorable à la délégation de compétence au Conseil administratif. Elle ne se sentirait pas à l'aise pour se prononcer sur de tels dossiers. Quoi qu'il en soit, elle trouve malheureux que la proposition arrive aussi tardivement, en plénière. Le fait est que le Conseil municipal doit maintenant voter sur cette délégation de compétence et n'a que deux options : soit l'accepter, soit la refuser.

Mme Chassot précise tout d'abord que l'examen des naturalisations incombe au Conseil municipal, en l'occurrence à la commission Finances et administration au vu de la répartition des tâches qui a été faite. C'est la commission Finances et administration, et ensuite le Conseil municipal qui délèguent cette compétence au Conseil administratif. Il ne s'agit donc pas d'une prérogative du Conseil administratif, mais bien du Conseil municipal. Pour faciliter une partie du travail, éviter peut-être une intrusion dans la vie des personnes concernées et d'éventuels problèmes dans les décisions prises (cela a été parfois le cas dans certaines communes), le Conseil municipal a délégué sa prérogative au Conseil administratif - **Mme Chassot** ignore si c'est le Conseil administratif *in corpore* ou un seul de ses membres qui reçoit les personnes. Si les membres du Conseil municipal

Commune de Bernex

veulent savoir qui sont les personnes qui se naturalisent suisses, une soirée citoyenne permet de les rencontrer. Du reste, pouvoir les rencontrer lors de la soirée citoyenne a toujours été très positif.

M. Rossini précise à l'attention de **Mme Graf** qu'il parlait au nom du groupe UDC. Lui-même siège en commission Finances et administration. Il fait également partie du Bureau. Il n'exprimait pas sa propre position, mais celle de son groupe. À la suite d'un caucus, lors duquel certains ont fait part d'une opinion différente de la sienne, il vient présenter au Conseil municipal leurs doléances. On ne peut donc pas lui en vouloir de ne pas en avoir parlé en commission puisqu'il n'avait pas connaissance de ces remarques à ce moment-là.

Mme la Maire apporte une précision quant à la procédure. La personne qui demande la naturalisation est reçue par un membre du Conseil administratif, mais la décision est prise en séance du Conseil administratif *in corpore*. Pour la présente législature, le membre du Conseil administratif en charge de recevoir les personnes est celui avec le titre de Maire, en l'occurrence elle-même pour cette première année. Cela changera donc à chaque tournus de mairie.

M. Vez, qui était déjà conseiller municipal lorsque les demandes de naturalisation étaient encore soumises au Conseil municipal, signale qu'elles faisaient l'objet d'un huis clos : le public devait sortir de la salle et ce n'est qu'ensuite que le Conseil municipal votait les naturalisations. Il s'agissait d'un des nombreux arguments pour lesquels la décision a été prise de déléguer cette compétence au Conseil administratif.

- Projet de résolution

La parole n'étant plus demandée, le **Président** procède au vote après lecture du projet de résolution.

Résolution :

- Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,
- Vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération de traitement,
- Vu le rapport de la commission Finances et administration - FA du 5 septembre 2025,
- Conformément à la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992,
- Conformément à l'art 30A, alinéa 1, lettre g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 18 oui, 3 non et 2 abstentions (23 votants)

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif d'en informer la commission Finances et administration - FA par le biais de statistiques ponctuelles.

Cette résolution est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

9. Désignation d'un-e membre au Conseil de Fondation de la commune de Bernex pour le logement, en remplacement de Monsieur Karl-Anton Baumann, élu au Conseil administratif

Le Président donne lecture du projet de résolution et se propose de procéder au vote.

M. Jordi fait remarquer **au Président** que le débat doit être formellement ouvert.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote de la résolution.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14.12.1993, modifiés le 21.11.2023,
- Vu l'élection de Monsieur Karl-Anton Baumann comme Conseiller administratif de Bernex pour la législature 2025-2030 et sa prise de fonction également comme Président de la FCBL au 1^{er} juin 2025,
- Vu la nécessité de repourvoir la représentation du parti PLR,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 21 oui et 2 abstentions (23 votants)

1. Désigne Monsieur Gilbert Vonlanthen, proposé par le parti PLR en remplacement de Monsieur Karl-Anton Baumann à partir de la prochaine séance du Conseil de fondation et jusqu'au 31 décembre 2025.

10. Propositions du Conseil municipal

- a) **Motion de Madame Natacha Jacquemoud, groupe ACB, relative aux 25 ans du Refuge de Darwyn à Bernex**

Le Président passe la parole à **Mme Jacquemoud** pour une brève présentation de la motion.

Mme Jacquemoud a déposé cette motion pour la simple et bonne raison que le refuge de Darwyn a fêté ses 25 ans tout dernièrement, à la fin d'août. En consultant la liste des généreux donateurs, elle a constaté que la commune de Bernex n'y figurait pas. Sachant que d'autres communes ont offert des dons allant jusqu'à CHF 2'000.-, elle propose que la commune de Bernex fasse un don de CHF 3'000.- pour marquer cet anniversaire, sachant que le refuge de Darwyn se trouve sur le territoire de la commune.

Le Président soumet au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

Sur invitation du **Président**, **Mme Jacquemoud** donne lecture de la motion.

Lors du dernier week-end d'août ont eu lieu les festivités marquant les 25 ans du Refuge de Darwyn. En consultant la liste des généreux donateurs ayant soutenu cet événement, j'ai remarqué que plusieurs communes telles que Soral, Cologny, Vandœuvres, Plan-les-Ouates, Perly et Pregny-Chambésy y figuraient.

Quelle ne fut pas ma surprise de ne pas y voir la Commune de Bernex.

Par ailleurs, j'ai eu connaissance que la mise à disposition des tables et des bancs par la commune aurait été facturée.

Malgré un discours de notre Conseil administratif lors de cet événement, il n'a pas été d'une grande aide pour les animaux.

A la lecture du dernier journal de la commune, j'ai appris que celle-ci a généreusement financé SWISSAID pour un montant de CHF 21'000.- pour soutenir un projet pour améliorer les conditions de travail dans les mines d'or artisanales en Tanzanie. Ce n'est pas que cela me laisse indifférente. Bien au contraire, je reconnais pleinement la noblesse de cette initiative. Mais ne serait-il pas plus cohérent, voire indispensable de commencer par soutenir résolument nos associations communales avant d'envisager des projets lointains nécessitant un budget aussi conséquent ?

En tant que membre du Refuge de Darwyn et sachant que celui-ci se trouve sur le territoire de la commune de Bernex, le groupe ACB propose

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL demande au Conseil Administratif

- *De faire un don de CHF 3'000.- pour marquer les 25 ans du Refuge sur notre commune.*

Le Président ouvre le débat sur la motion.

Mme Honegger propose de renvoyer la motion en commission Finances et administration.

Le Président ouvre la discussion, qui portera uniquement sur le renvoi en commission Finances et administration.

Bien que **M. Vuille** apprécie pleinement la bonté d'âme et l'initiative de **Mme Jacquemoud**, il souhaite que la motion soit renvoyée non seulement en commission Finances et administration, mais aussi en commission Sécurité et affaires sociales. Il se demande notamment s'il s'agit d'une association et si elle a déjà demandé des subventions à la commune de Bernex. Il souhaiterait donc des éclaircissements avant d'accorder un don. Au vu des expériences passées, il veut être sûr que le sujet soit bien discuté en commission avant de passer au Conseil municipal.

Mme Graf annonce que le groupe socialiste s'opposera au renvoi de la motion en commission Finances et administration, de la même manière qu'il s'opposera à la motion elle-même. Pour rappel, les subventions se discutent en commission. Sachant que le budget 2026 sera examiné en commission Finances et administration, les commissaires pourront discuter de ce don à cette occasion. Le renvoi est donc inutile puisque, de toute manière, la commission Finances et administration - ainsi que la commission Sécurité et Affaires sociales - discutera de la question prochainement. Par conséquent, **Mme Graf** invite le Conseil municipal à refuser le renvoi de la motion en commission. Elle aura d'autres arguments à présenter pour l'inviter à refuser la motion si nécessaire, dans un deuxième temps.

En tant que président de la commission Finances et administration, **M. Vez** accepte le renvoi de la motion dans ladite commission pour en débattre.

Mme Chassot se réjouit d'avoir l'accord du président de la commission Finances et administration. Le renvoi en commission permettra d'aborder la question du règlement des subventions au regard de cette société. Il s'agit là d'une question purement administrative. Ensuite, dans le cadre de la discussion globale sur l'allocation en faveur de Darwyn, la question pourra effectivement être traitée lors de l'examen du budget 2026, comme l'a mentionné **Mme Graf**.

Commune de Bernex

Mme Jacquemoud constate que, pour un montant de CHF 3'000.- et un anniversaire, la discussion est relativement nourrie...

Le Président interrompt Mme Jacquemoud et lui rappelle que le débat est ouvert uniquement sur le renvoi, et non pas sur la motion elle-même.

M. Perrier abonde dans le sens du président de la commission Finances et administration. Il ajoute que, dans le cas où le Conseil municipal renvoie la motion à la commission Finances et administration, le débat est clos pour ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission Finances et administration.

Le renvoi de la motion en commission Finances et administration est accepté par 12 voix pour, 8 voix non et 3 abstentions (23 votants).

11. Informations

Mme la Maire, Guylaine Antille :

Nomination des président-es, vice-président-es et suppléant-es des locaux de vote pour 2026

Mme la Maire indique que les dates retenues pour les opérations électorales pour l'année prochaine sont les suivantes :

- 8 mars (votation populaire)
- 29 mars (premier tour de l'élection générale des magistrates et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire)
- 3 mai (éventuel second tour de l'élection générale des magistrates et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire)
- 14 juin (votation populaire)
- 27 septembre (votation populaire)
- 29 novembre (votation populaire)

Une séance de répartition des fonctions est prévue le 14 octobre, à 17h30, à la salle des commissions de la Mairie.

Le Conseil administratif remercie les groupes politiques de se préparer à cette séance et de prévoir pour chaque votation une-e président-e et un-e suppléant-e ou un-e vice-président-e et suppléant-e.

Une information écrite sera adressée dès demain aux présidentes et présidents des partis politiques représentés au Conseil municipal.

Pose de la première pierre de la manufacture Caran d'Ache

Sur initiative de l'entreprise Caran d'Ache, une cérémonie est organisée le jeudi 25 septembre prochain. L'entreprise a choisi de marquer cette étape symbolique en présence du Conseil administratif et du Président du Conseil municipal.

Culture

Regards de glace » : Exposition de photos écologique et artistique en plein air au parc des Molliers

Cinq artistes de renom présentent leurs œuvres en hommage à la beauté des glaciers alpins et sensibilisent à leur fragilité. Le vernissage de cette exposition a lieu le jeudi 25 septembre à 18h30 au parc des Molliers. L'exposition est à voir jusqu'au 19 octobre 2025. Le site bernex.ch contient toutes les informations sur les activités organisées autour de cette exposition, entre conférence, atelier jeune public et visite guidée.

Galerie Aux Portes de la Champagne

La rénovation de la galerie s'est déroulée cet été. L'espace a été réaménagé, le système d'éclairage et le mobilier d'exposition renouvelés. Un espace scénique amovible et modulaire a également été prévu. La prochaine exposition, qui se déroulera du 21 novembre au 7 décembre, permettra de découvrir cette réalisation.

Agenda culturel

Pour rappel, il suffit de se rendre sur le site bernex.ch pour prendre connaissance de toute la diversité des événements culturels et artistiques de la commune.

Ranch Blackyland - Marché concours national des chevaux à Saignelégier

Mme Honegger informe le Conseil municipal que le Ranch Blackyland, à Sézenove, a représenté Genève lors du Marché-concours national des chevaux à Saignelégier, les 8, 9 et 10 août passé. Le spectacle avec une vingtaine de chevaux était très réussi.

12. Questions

Boulevard des Abarois

Mme Jacquemoud rapporte qu'une connaissance ayant participé à une séance du département du territoire aurait entendu que le projet des Abarois aurait été abandonné. Elle demande si le Conseil administratif en a été informé. **Mme la Maire** indique qu'à la connaissance du Conseil administratif, rien ne laisse penser que le projet est abandonné à ce jour. Selon les informations dont dispose le Conseil administratif, les autorisations de construire ont été déposées. Il semble donc que le projet avance tel que prévu.

Ferme agro-urbaine - participation étatique

M. Perrier souhaite savoir si, maintenant que la ferme agro-urbaine a été inaugurée, la commune de Bernex a reçu l'argent qui lui est dû de la part de l'Etat. Pour rappel, lors d'une dernière séance du Conseil municipal, M. Huguenin, Conseiller administratif, avait indiqué que l'Etat honorerait sa dette au moment où la ferme serait inaugurée.

« À propos de la venue du Servette FC aux Evaux »

Au nom du groupe des Verts, **M. Mayerat** donne lecture de la question suivante :

Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil d'Etat envisage d'implanter, « provisoirement, mais pour 10 ans au moins », le Servette FC aux Evaux.

Il y a eu plusieurs discussions à ce sujet dans la commission Durabilité et Sports durant les dernières années, puisque le sujet est d'actualité depuis 2019. Mais rien n'est remonté au Conseil municipal.

Les questions portent sur la réponse du Conseil d'Etat à une question écrite urgente de juin 2023 d'un député concernant le sujet (QUE 1938-A).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat prétend que :

« La commune de Bernex s'oppose quant à elle à la place affectée en faveur de l'académie du Servette FC sur le P+R de Bernex. Cependant, elle ne s'oppose pas au projet de l'académie du Servette FC aux Evaux. Un accord avec la commune de Bernex a été trouvé grâce à la mutualisation du P+R pour les places dévolues aux spectatrices et spectateurs du Servette FC durant le week-end et aux usagères et usagers durant la semaine. À ce titre, la commune de Bernex a signifié son intention de déposer l'autorisation de construire lui revenant, dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures de mobilité prévues à l'accès ouest du Parc des Evaux ».

Il convient donc de poser quelques questions :

- 1. Quel accord a été trouvé sur la mutualisation du P+R ?*
- 2. Est-ce que la commune a déjà déposé l'autorisation de construire concernant les modifications pour ce P+R ?*
- 3. Quelles mesures de mobilité pour l'accès au parc côté Ouest seront prises par la commune : passage par la route de Pré-Maraïs ou par Carabot et Cressy ?*
- 4. Qui a pris la décision d'annoncer que les autorités des Bernex soutenaient l'installation du SFC aux Evaux ?*
- 5. Bernex supporte financièrement la fondation des Evaux. Quels sont les frais supplémentaires envisagés pour cette installation ?*
- 6. Quelle est la position du nouveau Conseiller administratif à propos de ce sujet ?*

Mme la Maire ne peut pas apporter de réponses à toutes ces questions ce soir, mais elle peut d'ores et déjà indiquer qu'un accord n'a jamais été trouvé concernant la mutualisation du P+R. Le Conseil administratif a fait recours contre la décision relative à l'utilisation du P+R, en particulier en raison de l'absence de mutualisation - les places auraient simplement été réservées au Servette FC. **Mme la Maire** apportera ultérieurement les réponses aux autres questions.

Enseignement spécialisé

Mme Honegger demande combien de Bernésiens sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé et dans quelles typologies de structures.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée, qui est conviée à un apéritif au carnotzet, et lève la séance à 21h10.

**La prochaine séance est fixée au
28 octobre 2025
à 20h00.**

Le Secrétaire :

Christian PERRIER

Le Président :

François JESUS

Bernex, le 14 octobre 2025